

Europe numérique

Paris, le 4 juin 2009

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous avez souhaité attirer l'attention des candidats du Mouvement Démocrate aux élections européennes sur internet et la protection des libertés et je vous en remercie.

Le Mouvement Démocrate considère que le filtrage peut être une solution efficace pour les particuliers, dans le cadre du contrôle parental, afin que leurs enfants ne soient pas confrontés à des messages de haine ou de pédopornographie. Je me suis personnellement impliquée dans la protection des mineurs au regard des contenus circulant sur internet en rédigeant un rapport sur ce sujet en 2004 en tant que membre de la commission Culture et Education.

Toujours dans le cadre du contrôle parental et concernant le blocage des contenus, il convient d'y recourir avec précaution. À cet égard, le Mouvement Démocrate estime qu'il est nécessaire de responsabiliser les fournisseurs d'accès, en coopération avec les autorités judiciaires.

Cependant le Mouvement Démocrate considère que les filtrages généralisés, tel celui envisagé dans le cadre de la loi LOPPSI pour lutter contre la pédopornographie, ne sont pas acceptables pour plusieurs raisons. Tout d'abord de tels filtrages ne seront pas efficaces parce qu'ils peuvent être facilement contournés. Aussi, parce qu'ils seront contournés, ils rendront d'autant plus délicate l'identification de ceux qui commettent des infractions. Ensuite, ces filtrages n'ont pour but que de masquer une triste réalité alors que la priorité devrait être donnée à l'amélioration des moyens humains, techniques et de la collaboration internationale pour lutter efficacement contre ces graves dérives. Finalement les filtrages, par essence, portent atteinte au principe de neutralité des infrastructures de réseaux de télécommunication.

Nous sommes favorables par ailleurs à la protection du droit d'auteur, dans la mesure où les créateurs doivent être rémunérés pour produire leurs œuvres. Cependant, étant donné l'évolution des technologies, il est nécessaire d'avancer de nouvelles solutions pour que cette protection soit effective. Il s'agit donc davantage d'une adaptation du droit d'auteur et des droits voisins que d'un durcissement de ces droits.

La neutralité des infrastructures de réseaux de télécommunications a été un des points sensibles du paquet Télécom. Nos élus au Parlement européen ont défendu avec fermeté cette neutralité et continueront à la défendre. Nous estimons que ce principe doit être garanti juridiquement pour empêcher toute discrimination dans l'accès au réseau.

Le Mouvement Démocrate considère que l'adaptation du droit d'auteur aux nouvelles technologies impose d'explorer toutes les pistes nouvelles de financement de la création. Nous sommes enfin particulièrement attentifs aux expériences menées en ce sens par d'autres Etats. Il serait intéressant de s'inspirer des mesures prises dans ces pays lorsqu'elles ont permis à la fois de rémunérer les créateurs tout en satisfaisant les consommateurs.

Restant à votre entière disposition pour toutes précisions que vous jugerez utiles, je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marielle de Sarnez